
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 381 DU 09 JUILLET 2015

portant nomination de **Madame Ginette AFANWOUBO**, épouse **HOUNSA** en qualité de
Président de la Chambre Judiciaire de la Cour
Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2014-25 du 23 décembre 2014 portant loi de finances pour la gestion 2015 ;
- Vu** la décision loi n° 89-006 du 12 avril 1989 modifiant et complétant la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Suprême, après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 26 mars 2015 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : **Madame Ginette AFANWOUBO** épouse **HOUNSA**, Magistrat, est nommée Président de la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême en remplacement de Monsieur Gilbert Comlan **AHOUCANDJINO** admis à faire valoir ses droits à la retraite.



Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Président de la Cour Suprême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

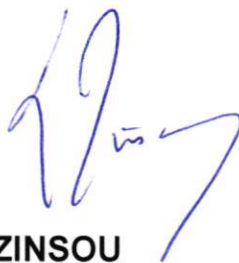
Fait à Cotonou, le 09 juillet 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,



Gustave Dépo SONON

Ministre intérimaire



Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2-PM/DEEPPPBG 2-VPM/ESRS 2 - MEEFPD 2 - MJLDH 2 autres Ministères 24 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 - BN 1 - DAN 1 - DLC 1 - GCONB 1 - DGCST 1 - INSAE 1 - BCP 1 - CSM 1 - CPI 1- IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 - FADESP 1 -- INTERESSEE.1. JORB 1.

